



Le CVO du Broc, un équipement à la pointe des technologies les plus récentes.



Ci-dessus : La valorisation organique des déchets permet d'obtenir un compost destiné aux cultures horticoles.



Le centre de tri de La Bocca va être géré par le SMED dans une logique de départementalisation du traitement des déchets.



L'adhésion de la Communauté d'agglomération des Pays de Lérins au SMED pour les déchets de Cannes a été annoncée le 26 septembre dernier.



En gérant les deux centres de tri de collecte sélective du département, le SMED va bénéficier d'un véritable « gisement » de déchets qui lui permettra d'optimiser le fonctionnement de ses installations.

Un million d'euros. C'est le montant que, grâce à cette adhésion au SMED, la Ville de Cannes économisera chaque année à compter de 2014, pour assurer le traitement de l'ensemble de ses déchets ménagers et assimilés. Une bonne nouvelle pour les Cannois, directement bénéficiaires de cet accord qui met un point final à une situation jusqu'alors inextricable.

Le choix départemental

Faute de structure locale susceptible d'ac-

cueillir ses 48 000 tonnes de déchets annuels, Cannes était en effet contrainte depuis quatre ans d'en exporter la majeure partie vers le site de Septème-les Vallons dans les Bouches du Rhône. Une véritable aberration en matière de développement durable comme en termes de coûts, si l'on considère le dispositif de transport nécessaire à cette exportation. En janvier dernier, le premier adjoint au maire de Cannes préconisait déjà une solution départementale au problème : « Je plaide depuis longtemps pour la départementalisation du traitement des déchets, dans l'esprit de la loi de 1992 comme du Grenelle de l'environnement. Le territoire cannois accueille d'ailleurs un équipement départemental depuis dix ans : le centre de tri des emballages ménagers. L'émergence ces trois dernières années de nouvelles capacités de traitement des ordures ménagères à l'échelle du département

a créé un nouveau contexte qui rendait cohérente une mise en commun des équipements existants pour optimiser leur fonctionnement, limiter ainsi au maximum une exportation coûteuse et éviter la construction onéreuse d'équipements « doublons ». Je me réjouis donc aujourd'hui que ce travail que nous avons mené avec le SMED aboutisse. C'est une grande avancée dans l'intérêt du contribuable cannois : économique, écologique... Et tout simplement logique. »

Une décision unanime

La mise en place de l'intercommunalité dans le département, avec notamment la création

de la Communauté d'agglomération des Pays de Lérins, qui sera effective en janvier 2014, a modifié l'approche de la question des déchets. Les communes de son périmètre ont décidé, en effet, de transférer à la Communauté d'agglomération, outre des compétences obligatoires, trois compétences optionnelles, parmi lesquelles la « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » comprenant l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés. Si ce transfert consiste simplement pour le Cannet, Mandelieu-la Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer à réintégrer, via la Communauté d'agglomération, le syndicat UNIVALOM dont ils étaient déjà membres, il s'est avéré plus problématique pour Cannes. Le traitement des déchets cannois était en effet jusqu'alors assuré par le SIVADES**. Or, le SIVADES étant voué par arrêté préfectoral à être dissous au 31 décembre 2013, la nécessité de

trouver une solution est rapidement devenue impérative. Pendant neuf mois, la Ville de Cannes a ainsi étudié différents scénarios et rencontré l'ensemble des opérateurs publics à l'échelle départementale susceptibles de prendre en charge ses déchets aux meilleures conditions possibles via la Communauté d'agglomération des Pays de Lérins. Avec le soutien des autres communes membres des Pays de Lérins et avec l'appui du Conseil général, le choix du SMED, qui s'est avéré le plus intéressant, a été retenu. La réunion du conseil syndical du SMED, le 19 septembre dernier, qui a donc approuvé à l'unanimité l'adhésion de la Communauté d'agglomération des Pays de Lérins pour les déchets de Cannes, a ainsi officialisé la décision.

Valorisation écologique

Cette adhésion donne au SMED, créé en 2006 à l'initiative du Conseil général, une véritable envergure départementale. En se voyant confier notamment la gestion du centre de tri de La Bocca, le syndicat devient en effet le gestionnaire des deux centres de tri de collecte sélective du département ce qui va lui permettre de disposer d'un véritable « gisement » de déchets pour optimiser le fonctionnement de son récent centre de valorisation organique (CVO) du Broc comme de sa nouvelle installation de stockage de

Massoins, dans l'arrière-pays niçois. « La valorisation optimale mise en œuvre par le CVO du SMED est un traitement résolument écologique qui va permettre de réduire considérablement le volume de déchets dits « ultimes », c'est-à-dire non valorisables, explique Michel Tani, directeur général adjoint de la Ville de Cannes en charge de l'intercommunalité. Grâce à l'unité de tri-compostage,

la partie organique est séparée des autres déchets pour faire un compost qui servira pour les cultures horticoles ou la valorisation d'espaces en friche. Le reste est transformé en combustible de substitution, générateur d'énergie, ou en eau par évaporation. Seuls les déchets ne pouvant pas être traités par le centre sont acheminés vers le centre de stockage de Massoins. » Une véritable « valorisation matière » qui devrait concerner 45 % des déchets ménagers cannois à l'horizon 2015, conformément aux préconisations du Grenelle de l'environnement, reprises dans le plan départemental des déchets 06.

Aujourd'hui, grâce à cette solution de proximité « durable », Cannes va réaliser au mini-

mum un million d'euros par an d'économie et peut envisager plus sereinement la gestion de ses déchets. Pour autant, les Cannois ne doivent pas perdre de vue le rôle essentiel qu'ils ont à jouer en amont du dispositif et sur lequel la Ville les sensibilise activement (voir encadré) : trier, toujours plus efficacement. Un petit geste indispensable pour diminuer les quantités de déchets à traiter et optimiser ainsi leur valorisation, avec une double conséquence qui profite à tous : réduire les coûts de traitement et protéger durablement notre environnement.

*Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés.

**Syndicat intercommunal pour la valorisation des déchets du secteur Cannes-Grasse.

TRAITEMENT DES DÉCHETS : UN MILLION D'EUROS PAR AN D'ÉCONOMIES POUR CANNES

Dès le début 2014, le traitement des déchets cannois, qui relèvera désormais de la compétence de la nouvelle Communauté d'agglomération des Pays de Lérins, sera assuré par le SMED, Syndicat mixte d'élimination des déchets, qui a approuvé l'adhésion de la Communauté d'agglomération en septembre dernier. Une solution locale cohérente à la problématique du traitement des déchets, qui présente un double avantage écologique et économique pour la population cannoise. Explications.

« Une grande avancée dans l'intérêt du contribuable cannois »

GD6D : faire évoluer les comportements grâce à un accompagnement personnalisé

Depuis mars dernier, la Ville de Cannes, en partenariat avec le SICASIL et le SIAUBC, mène une opération innovante et expérimentale d'accompagnement des familles du quartier du Petit Juas en vue de l'adoption de nouveaux comportements écoresponsables dans les domaines de la réduction des déchets, des économies d'eau ainsi que de l'utilisation responsable des réseaux d'assainissement et d'eau pluviale. Baptisée GD6D (comprenez « J'ai décidé »), l'expérimentation en cours, qui va se poursuivre les dix-huit prochains mois, donne de premiers résultats encourageants au niveau de l'évolution des comportements, qui se traduisent notamment par une diminution de près de 5 % des tonnages d'ordures ménagères collectées dans le quartier. Une phase test encourageante qui déployée à plus grande échelle laisse augurer de nouvelles perspectives dans la réduction des déchets.